



PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Basse-Terre, le 13 mars 2022

ÉLECTIONS LOCALES

Élections municipales partielles : Résultats et taux de participation du 1^{er} tour de scrutin du 13 mars 2022 par conseil municipal.

CONSEIL MUNICIPAL – CAPESTERRE DE MARIE-GALANTE

Inscrits : 3168
Votants : 2336
Suffrages exprimés : 2288
Taux d'abstention : 26,26 %
Taux de participation : 73,74 %
Résultats : Betty BESRY : 849 voix (37,11 %) ; Jean-Claude MAES : 1439 voix (62,89 %) ;

La liste « Réussir Capesterre ensemble » de Jean-Claude MAES est élue au premier tour.

CONSEIL MUNICIPAL- LAMENTIN

Inscrits : 12733
Votants : 5900
Suffrages exprimés : 5722
Taux d'abstention : 53,66 %
Taux de participation : 46,34 %
Résultats : José TORIBIO : 1870 voix (32,68 %) ; Reinette JULIARD : 645 voix (11,27 %) ;
Annick ABELA : 327 voix (5,71 %) Georges BOUCARD : 155 voix (2,71 %) ;
Jocelyn SAPOTILLE : 2725 voix (47,62 %)

Au second tour, seules peuvent se présenter les listes ayant obtenu 10% des suffrages exprimés. Ces listes peuvent être modifiées dans leur composition pour comprendre des candidats ayant figuré au premier tour sur d'autres listes, à condition que la liste de ces candidats aient obtenu au premier tour au moins 5% des suffrages exprimés, et qu'elle ne se présente pas. En ce cas l'ordre de présentation des candidats peut être modifié.

Il est attribué à la liste qui obtient le plus de voix, un nombre de sièges égal à la moitié des sièges à pourvoir. Les autres sièges sont répartis entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5 % des suffrages exprimés en fonction du nombre de suffrage obtenus à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

La campagne électorale

Pour le second tour à Lamentin, la campagne électorale sera ouverte le lundi 14 mars 2022 à zéro heure et s'achèvera le samedi 19 mars 2022 à zéro heure.

Ainsi, tous les moyens de propagande (dont la distribution de documents électoraux, et notamment des tracts) sont interdits la veille du second tour de scrutin à zéro heure, soit le samedi 19 mars 2022.

Le dépôt des candidatures pour le second tour aura lieu du lundi 14 mars au mardi 15 mars jusqu'à 18h en préfecture.

Contacts : 0690 33 06 66.